

Appel à projets de podcast natif

Les classiques de la musique racontés aux enfants

Cahier des charges

1. Contexte

La RTBF lance un nouvel appel à projets de podcast natif à destination de son média Musiq3.

Le présent appel à projets répond au Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement aux articles 25.5 et 56.2 relatifs aux appels à projets pour de nouveaux formats radiophoniques répondant aux évolutions des modes de consommation numérique, notamment aux formats podcast et à la consommation mobile.

2. Caractéristiques des projets

Les projets dont il est fait appel disposent des caractéristiques suivantes :

a) Thématique

Sais-tu par exemple que Beethoven est devenu sourd mais a continué de composer et jouer jusqu'à sa mort ? Qu'Erroll Garner improvisait chaque morceau de jazz en fonction d'où son doigt se posait ? Ou encore que « Circle of Life » dans le Roi Lion ne devait durer que 20 secondes mais qu'Hans Zimmer s'est laissé emporter ?

Il s'agit ici de plonger dans les coulisses de la musique et de raconter des petites histoires et anecdotes pour les parents et les enfants, qui découvriront et écouteront différents styles musicaux.

Les Quatre Saisons ou la Flûte enchantée, Summertime ou Kind of Blue, autant de classiques de la musique classique et du jazz que les enfants ne connaissent pas toujours et que les parents adoreront (re)découvrir. Sans oublier les compositeurs culte de films tout aussi culte : Hans Zimmer, Ennio Morricone ou encore John Williams.

b) Genre, traitement, ton

Podcast d'anecdotes, de vulgarisation et d'explication à destination de toute la famille, dont le storytelling est travaillé de manière à raconter une ou plusieurs petites histoires en peu de temps, sur fond musical.

Original et décalé, le format pourrait être déclinable avec d'autres genres musicaux.

Le ton, sympathique et plutôt humoristique, authentique mais pas surjoué, est adapté aux enfants (6-10 ans) mais aussi aux adultes (public de Musiq3).

c) Format

Podcast de forme sérielle en minimum 30 épisodes de 5 minutes maximum, qui répond aux codes de contenus et de consommation propres au podcast natif, c'est-à-dire diffusé sur le web, les réseaux sociaux et dans les applications de podcast, et consommé à la demande : liberté de ton et de format, thématique originale, contenu intemporel, storytelling et rythme spécifiques, etc.

Il est toutefois possible que le podcast, en fonction du projet, soit diffusé sur Musiq3.

d) Audience(s) cible(s)

Publics RTBF : 'Nouvelles Générations' (6-10 ans) / 'Affinitaires' (adultes Musiq3)

Proximité : les projets devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer une proximité avec la culture belge francophone dans toute sa diversité.

Diversité : le comité de sélection sera attentif à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap) parmi les équipes de création et/ou les intervenants dans le podcast natif. Le projet s'adresse aux personnes de tous les genres et orientations sexuelles, et de toutes origines socio-économiques et sociales.

e) Finalités

(Re)découvrir des grands classiques de la musique tout en s'amusant.

Élargir la culture musicale des enfants : donner le goût de la musique et l'envie d'aller réécouter les artistes mentionnés, découvrir différents genres musicaux et instruments.

Créer une collection brassant les différents genres musicaux propres à Musiq3 mais dont le format pourrait être déclinable à l'envie.

f) Références – pas des modèles à copier-coller, mais dont s'inspirer à certains égards :

- [Je Sais Pas Vous](#), Musiq3 : pour le ton léger et humoristique et les anecdotes soigneusement sélectionnées et vulgarisées ;
- [La Discomobile](#), FIP : pour l'écriture retraçant la carrière de grands artistes à destination des enfants et pour l'ambiance sonore ;
- [Les Zinstrus](#), France Musique : pour la narration originale et fictionnalisée ;
- [David Walliam's Marvellous Musical Podcast](#), Classic FM (en anglais) : pour le ton amusant et adapté à toute la famille.

3. Critères de recevabilité des projets

- Le projet doit :
 - répondre aux **caractéristiques** citées au point 2 ;
 - être présenté par un-e **producteur-riche indépendant-e**, soit personnes physiques sous statut d'indépendant, soit constitué en société commerciale ou ASBL.
- Un **dossier de 5 pages maximum** qui inclut tous les éléments suivants devra être déposé **avant le jeudi 16 mai 2024 à midi** :

- Un pitch (1 page maximum)
- Une note d'intention de l'auteur·rice principal·e (démarche, enjeux...)
- La structure, le ton du podcast et la mécanique des épisodes, notamment une liste de musiques et le nombre et la durée des épisodes prévus
- Un budget prévisionnel
- Intentions sonores et visuelles (moodboard, références)
- Un planning de production prévisionnel

Les dossiers doivent être envoyés via le formulaire prévu mis à disposition sur le site de la RTBF.

4. Intervention financière de la RTBF

Phase 1 – phase de développement

Parmi les dossiers recevables, 2 projets seront présélectionnés pour une première phase de développement.

Dans cette phase, chaque projet recevra une enveloppe fermée de maximum 3 000 euros pour produire :

- Un pilote diffusable (détails discutés avec les lauréats lors de cette première phase) ;
- Un dossier de production approfondi et définitif, qui permette la production de la saison entière en cas de sélection pour la phase 2, dans les délais et budgets escomptés.

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation des pilotes et des dossiers se fera sous la supervision de la RTBF.

Phase 2 – phase de production de la saison

Parmi les 2 dossiers présélectionnés en phase 1, un seul projet recevra une enveloppe fermée (couvrant le budget total du podcast) pouvant aller jusqu'à 28 000 euros pour la production de la saison complète, ainsi que du matériel promotionnel convenu.¹

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se fera sous la supervision de la RTBF.

5. Diffusion

Le projet sélectionné sera diffusé sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF.²

¹ Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

² Les auteur·rice·s des projets sélectionné·e·s autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation de contenus produits et payés par le présent Fonds et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF.

6. Sélection des projets

Le ou les projets recevables conformément au point 3 seront sélectionnés par un Comité de sélection sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Adéquation entre le cahier des charges et le projet soumis : le contenu proposé est adapté à la production d'un podcast natif en termes de démarche, d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, du nombre de jours d'enregistrement, et d'équipes créatives (auteur, réalisateur, producteur, ingénieur du son...), de montage et de ton durant tout le processus de création et de production
- Adéquation du projet et de son traitement au public cible
- Potentiel narratif et informatif des thématiques explorées
- Rigueur et éthique journalistique quant aux informations données
- Réflexion aboutie sur la réalisation
- Bonne compréhension des enjeux traités
- Donne envie d'écouter la série à la lecture du dossier
- Bonus : réflexion quant à la stratégie de promotion (et d'impact) de la série via d'autres réseaux afin d'atteindre un public le plus large possible

En résumé :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- L'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique ;

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

7. Planning de développement des projets jusqu'à mise en ligne

- 1) Fin mars 2024 : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges sur le site de la RTBF
- 2) **Judi 16 mai 2024 à midi (12h)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) Fin mai 2024 : présélection des 2 projets pour la phase 1 ;
- 4) Juin - Juillet 2024 : phase 1 – phase de développement ;
- 5) Mi-juillet 2024 : livraison du pilote et du dossier définitif et sélection du projet pour la phase 2 ;
- 6) Juillet - Décembre 2024 : phase 2 – production des autres épisodes ;
- 7) **Lundi 16 décembre 2024** : livraison du projet ;
- 8) 2025 : diffusion de la série.

autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).

Pour toute question éventuelle, vous pouvez contacter Lorraine Ami, chargée de coordination :
loa@rtbf.be